



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

ONU

Question écrite n° 36311

Texte de la question

M Michel Debre s'etonne de la reponse de M le ministre des affaires etrangeres a sa question ecrite no 32663, publiee au Journal officiel du 4 janvier 1988 ; en effet, il ne semble pas qu'une mesure de retorsion ait ete envisagee a l'encontre de ceux de nos partenaires europeens qui ont ose, lors d'un scrutin de l'ONU, voter contre la France ; qu'une telle preuve d'hostilite a notre egard aurait cependant merite d'etre sanctionnee ; il lui demande en consequence quelles sont les demarches accomplies aupres des gouvernements qui ont refuse une solidarite sans laquelle toute construction europeenne est vide de sens et meme contraire aux interets de la patrie.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la cooperation politique europeenne, si elle a pour objectif l'harmonisation des positions des Douze, n'impose nullement une uniformite systematique des vues des divers pays membres. En certaines circonstances, la France s'est, elle-meme, distinguee de la majorite de ses partenaires europeens, alors meme que des interets importants pour ceux-ci etaient en jeu. Mais, pour autant, le Gouvernement n'a pas manque, par les canaux appropries, d'exprimer aux quatre pays de la Communaute europeenne qui ont cru devoir s'abstenir dans ce vote si important pour nous, notre tres vive deception. Enfin, l'honorable parlementaire n'aura pas manque de noter que, lors dudit scrutin, aucun de nos partenaires europeens n'a vote contre la France.

Données clés

Auteur : [M. Debré Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36311

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 515

Réponse publiée le : 28 mars 1988, page 1354